

# CONVERTIR SON EXPLOITATION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## Sommaire

### ► **Convertir son exploitation à l'agriculture bio : pourquoi, comment ?**

Le marché porteur des produits bio, une prise de conscience environnementale notamment au regard de la qualité de l'eau ou le besoin d'un nouveau projet dans sa carrière d'agriculteur amènent un nombre croissant d'exploitants à s'interroger sur l'agriculture biologique.



### **Comment mener sa réflexion ?**

Il est d'abord indispensable de **bien se renseigner**, participer aux réunions et fermes ouvertes organisées par les structures de développement de la bio (Chambre d'agriculture, Civam Bio, Gabb Anjou) ou les opérateurs économiques.

Suite à ces visites, **un rendez-vous avec un conseiller** peut compléter votre information et commencer à cerner les atouts et faiblesses de votre exploitation pour une conduite en bio. Cette approche sera utilement complétée par une session de formation.

Pour préciser le projet et se donner des repères pour la phase de changement, des conseillers vous accompagnent pour élaborer le **projet technico-économique** en bio adapté à vos aspirations et aux éventuelles contraintes de l'exploitation. Le Conseil Régional intervient financièrement pour limiter le coût de cette prestation. Les diagnostics-conseils changement de système que vous propose le Syndicat du bassin de l'Oudon peuvent aussi être une première étape dans votre réflexion.

## Vos interlocuteurs économiques

Mener un projet sur son exploitation implique bien sûr d'envisager les approvisionnements futurs en bio mais surtout de déterminer qui sera l'acheteur du lait, de la viande, des céréales ou des légumes produits en bio. Le secteur de l'Oudon est très bien pourvu avec des interlocuteurs, privés ou coopératifs pour l'achat et la valorisation du lait, des céréales, oléagineux, protéagineux, œufs et toutes les viandes. Ainsi, l'UFAB dispose d'une huilerie à Craon, un abattoir y est agréé en bio ainsi que la laiterie Célia qui traite une partie du lait collecté sur la zone. Si le choix se porte sur la transformation fermière et la vente directe (fruits, légumes ou autres) la demande locale est présente, en atteste les collectifs de consommateurs qui se développent ou les listes d'attente pour se fournir chez des maraîchers !

## Votre décision est prise : quelles sont les démarches à entreprendre ?

Dans l'absolu, il faudrait se préoccuper des démarches administratives et des aides financières uniquement à l'issue de la réflexion décrite ci-dessus. En réalité, les étapes s'entremêlent bien souvent mais, autant le parcours de "maturation" de son projet **propose** de rencontrer divers interlocuteurs, autant l'engagement dans la conversion **impose** deux éléments :

Tout d'abord, chaque exploitation individuellement s'engage avec un **organisme certificateur (OC)**. La date de signature du contrat d'engagement avec l'OC vaut "entrée" en phase de conversion. En parallèle, l'exploitation doit se faire connaître auprès de l'**Agence Bio** pour être référencée comme nouvel opérateur Bio en France.

Les aides à la conversion n'interviennent qu'à cette étape et pourront être sollicitées au 15 mai avec la déclaration PAC. Les modalités 2018 et suivantes sont encore à préciser car l'enveloppe "Bio" a été victime de son succès ! Par ailleurs, des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) – polyculture élevage existent sur l'aire d'alimentation du captage de Segré. N'hésitez pas à vous renseigner sur ces mesures en l'absence de réponse rapide sur l'accompagnement des aides en Bio de 2018.

## Qui contacter ?

Chambre d'agriculture (Mayenne)	Brigitte LAMBERT - 02 43 67 36 84
Chambre d'agriculture (Maine-et-Loire)	Elisabeth COCAUD - 02 41 96 75 41
Civam Bio 53	Simon THOMAS - 02 43 53 93 93
Gabb Anjou	Adrien LISEE - 02 41 37 19 39

*Brigitte LAMBERT, Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire, Tél. 02 43 67 36 84*

## ► Quelle autonomie pour quels objectifs ?

En agriculture biologique aujourd'hui, la mise en place d'un atelier d'élevage bovin suppose une autonomie fourragère de l'exploitation. La faible disponibilité de produits éligibles sur le marché fait qu'il est extrêmement risqué de ne pas être totalement indépendant sur cet atelier. Le terme autonomie alimentaire désigne tout ce qui touche aux aspects fourragers, énergétiques et protéiques du système. Il désigne sa capacité à répondre aux besoins des animaux sur un ou plusieurs de ces volets.



L'autonomie fourragère est atteinte si le système fourrager est suffisant en quantité. Il s'agit de la dimension la plus importante en élevage car elle implique une forte dépendance aux approvisionnements extérieurs, ainsi qu'une faible résistance aux aléas climatiques.

L'autonomie énergétique est quant à elle atteinte lorsque l'ensemble du besoin en énergie de l'élevage (en UF), est couvert par les fourrages, et les concentrés autoconsommés. Ainsi, la valorisation de céréales autoproduites est plus rentable économiquement que le produit de la vente de ces dernières.

Enfin, l'autonomie protéique est atteinte lorsque le besoin total en protéines de l'élevage (en PDI), est couvert. Cet objectif est atteignable en valorisant des fourrages équilibrés (herbe pâturée, ...), et en produisant des concentrés compensant les fourrages les plus pauvres en protéines comme l'ensilage de maïs. Le travail sur ce volet est indispensable en agriculture biologique car il permet d'être indépendant des cours de la protéine et ainsi de stabiliser le système.

**Tableau 1 :**  
L'autonomie,  
un équilibre  
Besoins/Ressources ?

Source :  
Chambre d'agriculture 53

BESOINS MOYENS EN BIO	UF	PDI/UF
Vache + Veau	10	93
Vache Finition	8 à 11	90
Vache Laitière (20kg/j)	15	96
OFFRE/KGMS	UF	PDI/UF
Ensilage de maïs	0,91	54
Foin	0,63	136
Ensilage d'herbe	0,81	100
Tourteau de soja	1,06	314

Quelle que soit la stratégie employée, l'autonomie alimentaire est une notion qui se travaille dans sa globalité. Or, en fonction de la production, les besoins énergétiques et protéiques sont variables (Tableau 1). Il en est de même pour les différents fourrages. Ainsi, orienter efficacement ses fourrages et concentrés produits, et ajuster la production aux besoins réels de chaque catégorie d'animaux sur son atelier est un bon moyen de gagner en autonomie.

### Quelles voies pour progresser ?

La valorisation optimale de l'herbe au pâturage est un bon moyen de gagner en autonomie au printemps et à l'automne.

Les céréales peuvent être utilisées afin de compenser un déficit énergétique, dès lors que l'herbe n'en apporte pas suffisamment.

En phase hivernale, une refonte du système de cultures peut être faite. La luzerne et des mélanges céréales-protéagineux sont par exemple couramment utilisés pour gagner en autonomie protéique.

*Etienne FRUCHET, Chambre d'agriculture 53, Tél. 02 43 67 36 89*

## ► Conduire ses cultures en Agriculture Bio

La conduite des cultures en agriculture biologique est basée principalement sur la rotation diversifiée, alternant cultures d'hiver, cultures de printemps et prairies temporaires à base de légumineuses.

*Exemple de rotation sur 7 ans : Prairie temporaire (3 ans) / Maïs / Blé tendre d'hiver / Triticale + pois fourrager (association) / Céréale secondaire (Avoine,...).*

Le contrôle des adventices nécessite des rotations longues incluant généralement des prairies pluriannuelles, l'implantation d'espèces et de variétés couvrantes. Le labour permet de diminuer le stock de graines d'adventices par enfouissement, en particulier pour de nombreuses graminées. L'incorporation des résidus de la culture précédente facilite le passage d'outils de désherbage mécanique. Le recours à des déchaumages l'été, en période sèche, réduit les vivaces (rumex, chardon des champs,...). En interculture, le contrôle des foyers de dissémination des bordures de champs et les faux semis limitent le développement des adventices. Ces faux semis consistent à préparer assez finement le sol avant implantation et laisser germer la première vague d'adventices avant le semis définitif.



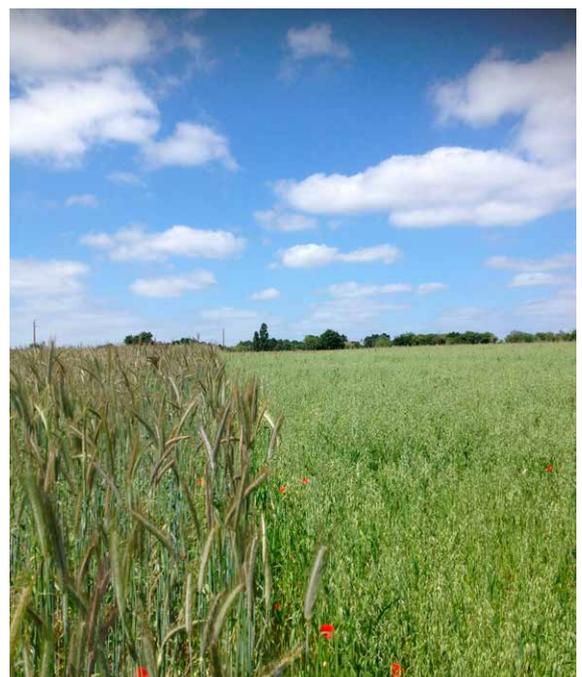
Des outils spécifiques (herse étrille, houe rotative, bineuses,...) permettent des interventions mécaniques en prélevée et en végétation. De nombreuses innovations sur ces outils, permettent d'importantes vitesses d'avancement, une bonne sélectivité et un niveau d'agressivité élevé sur jeunes adventices.

Le maintien de la fertilité des sols nécessite des apports d'effluents d'élevage et de matières organiques. Cette fertilisation est complétée par des apports de fertilisants organiques ou minéraux naturels. La présence d'une ou plusieurs cultures de légumineuses dans la rotation pourvoit aux besoins en azote de plantes exigeantes (blé meunier, maïs,...) en particulier au printemps.

Le maintien d'écosystèmes diversifiés et équilibrés préservant la faune auxiliaire indigène, des conditions de croissance optimales pour les cultures et le choix d'espèces et variétés adaptées préviennent efficacement les attaques de maladies et ravageurs. Ainsi les dates de semis sont généralement retardées par rapport aux conduites conventionnelles pour limiter l'enherbement et les ravageurs. De même, les densités de semis sont augmentées pour compenser les pertes au désherbage mécanique. La présence de haies multi-strates autour de parcelles de taille limitée permet le refuge aux auxiliaires et le contrôle des ravageurs.

### **Marché des céréales bio : une forte demande pour l'alimentation humaine et animale ?**

La consommation bio pour les céréales, protéagineux et produits dérivés a presque doublé en un an en France (38% de consommateurs en 2016 vs 20% en 2015, source Agence bio). De même, la consommation de volailles et en particulier d'œufs bio sont en hausse (+28.6% en un an en GMS). En parallèle, la filière porcine bio est en développement. Dans ce contexte, la demande en céréales (blés, triticale, orge,...) et protéagineux (féverole, pois,...) est forte. Les prix de vente des céréales, oléagineux et protéagineux bio sont relativement stables et rémunérateurs.



## ► **Témoignage de Jean-François GAUMÉ, agriculteur à St-Quentin-les-Anges (53)**



Jean-François Gaumé, 34 ans, est installé depuis avril 2014 à Saint-Quentin-les-Anges. L'exploitation est en bio depuis 1964 et emploie un salarié. Sur une surface agricole de 104 ha en polyculture-élevage allaitant, les productions végétales sont multiples avec prairies, céréales, légumes secs et légumes de plein-champs. Une partie des cultures est vendue en circuits courts (Biocoop, Minoterie...).

### **Quelles cultures peut-on envisager en bio dans le bassin de l'Oudon ?**

Compte tenu du climat, on peut envisager de multiples cultures d'hiver et de printemps. Le climat tempéré relativement arrosé de l'Anjou, permet de cultiver la plupart des céréales (blés, seigle, petit et grand épeautre...), de nombreuses légumineuses (trèfles, lupins, lentille verte, féveroles,...) ou encore des oléagineux (tournesol de bouche et oléagineux, lin graine,...). La demande pour ces cultures est élevée et devrait garantir un débouché stable pour les dix prochaines années !

### **Pouvez-vous décrire votre rotation ?**

Pour chaque parcelle, une rotation est planifiée pour une dizaine d'années. Cependant rien n'est figé. Je réalise des adaptations annuelles en fonction de la présence d'adventices dans la parcelle, des orientations du marché ou des débouchés. Certaines plantes ne reviendront pas avant longtemps pour des raisons sanitaires (7 ans pour le lin ou 9 ans pour la pomme de terre par exemple). Voici une rotation sur 13 ans pratiquée actuellement sur l'exploitation :



### **En quoi votre activité agricole répond aux préoccupations du bassin versant de l'Oudon ?**

L'agriculture bio est une agriculture d'excellence pour l'environnement. Je n'utilise aucun engrais de synthèse ni aucun produit phyto. Je réalise du chaulage ainsi que des apports de composts issus de l'exploitation ou d'un échange avec de la paille. L'exploitation est en biodynamie et utilise des préparations à base de produits naturels sur cultures. La présence de haies autour de parcelles de 3 à 7 hectares maximum permet de lutter contre les ravageurs. L'exploitation comporte 13.5 kilomètres de haies dont certaines ont été plantées récemment avec les aides du Conseil Départemental de la Mayenne. J'ai ainsi rarement des problèmes de ravageurs. Par ailleurs, pour limiter les maladies, je recours à l'alternance des semis de printemps et d'hiver, ainsi qu'à une diversité des espèces ou encore aux mélanges de plantes comme le méteil (triticale et pois).

### **Le "salissement" des parcelles est-il une préoccupation ?**

L'absence totale d'adventice n'est quasiment pas possible (sauf les 1<sup>ères</sup> années en bio). Il faut trouver un juste milieu. Aujourd'hui les techniques et les outils sont nombreux pour intervenir au bon moment. Cela est rassurant.

### **Quels résultats observez-vous sur cultures ?**

Voici quelques rendements et prix de vente des cultures principales.

CULTURE	RENDEMENT MOYEN OBSERVÉ SUR L'EXPLOITATION (quintaux/ha/an)	PRIX DE VENTE MOYEN SUR 3 ANS (€ HT/tonne)
Blé meunier	35	450 (après triage)
Triticale-pois pour l'alimentation animale	40	345 (mélange avec 25% de pois)
Féverole	30	400

### **Quels conseils donneriez-vous à une personne qui envisage la conversion à l'AB ?**

Il est important de faire partie de réseaux d'échange bio (Chambre d'agriculture, Civam bio,...). L'agriculture biologique est accessible, elle demande de la technicité, en parallèle on observe une demande forte et les débouchés sont variés. Cependant il existe un fossé technique entre la bio et l'agriculture conventionnelle.

## ► Témoignage du GAEC 4H à Châtellais (49)



Frédéric, Pierre-Marie, Edouard HEULIN et Philippe HUREL, associés du GAEC "4H".

**“Notre motivation pour passer en bio était de valoriser ce que nous faisons déjà. Nous n’avions pas un pas énorme à faire. La crise a accéléré notre décision”.**

Après de gros travaux bâtiments réalisés depuis 2011, les quatre associés de cet élevage laitier et volailles se sont “posés” et ont réfléchi au virage à prendre. Au GAEC 4H, le système fourrager est basé sur l’herbe avec présence de prairies multi-espèces depuis 20 ans. Le parcellaire est groupé : 130 ha accessibles autour des bâtiments. Le passage en bio paraît évident aux associés en charge du troupeau de 170 vaches laitières Holstein.

### Quelques réticences concernant les cultures

Frédéric, responsable des cultures était plus réservé sur le projet de conversion. Il faut préciser que le GAEC est en techniques sans labour depuis 20 ans, la charrue est vendue depuis bien longtemps. “Je craignais une désorganisation et une surcharge concernant le travail des cultures. Au final, j’estime passer 1/3 temps en plus par ha de maïs, il y a du travail supplémentaire pour la préparation du sol et le désherbage mécanique. Comme les surfaces en maïs ont diminué de 40 à 25 ha, ça s’équilibre”. Suivant les parcelles, Frédéric a réalisé 4 à 5 passages avec des outils de désherbage mécanique disponibles à la CUMA et chez des voisins (houe rotative, herse étrille et bineuse), pour un résultat qu’il juge tout à fait satisfaisant. Les céréales sont cultivées en association et ne nécessitent pas d’intervention en dehors du semis et de la récolte. Les rendements 2017 ont été proches des rendements habituels, avec une année climatique favorable.

### “Aujourd’hui, nous avons beaucoup moins de charges”

La conversion des terres a démarré en mai 2016, les associés pourront livrer du lait “certifié bio” à la laiterie BIOLAIT à compter de janvier 2018. Les associés estiment que leur chiffre d’affaire va peu augmenter, car les vaches vont produire moins de lait. “Par contre nous avons beaucoup moins de charges. Le classeur de factures est vraiment moins épais !” estime Pierre-Marie. Avant de se lancer, une étude économique a été réalisée pour vérifier la faisabilité de la conversion.

### Santé animale

Trois associés ont suivi des formations sur l’usage de l’homéopathie et des huiles essentielles en élevage. Dès qu’il suspecte une mammite, Pierre-Marie intervient dès les premiers signes. “Avec l’homéopathie, je suis plus réactif, je n’attends pas pour intervenir, car je sais que je ne serai pas forcément obligé d’écarter le lait pendant une longue période”. Les génisses sont élevées sur un site distant de 3 km, elles étaient jusqu’ici alimentées au lait en poudre. La production bio nécessitant de passer au lait entier, le lait est additionné de grains de kéfir, pour améliorer sa conservation, et est transporté sur l’autre site. De plus, une partie des veaux sont dorénavant élevés sous des vaches “nourrices”.

### La prochaine étape ? Passer les 3 poulaillers en bio

Le GAEC dispose de 3 bâtiments label où sont élevées des volailles festives (chapons). “Notre laiterie nous demande d’être 100% bio au bout de 5 ans. Nous réfléchissons donc à la conversion de cet atelier”.

#### Le saviez-vous ?

L’étude d’opportunité de développement de l’agriculture biologique menée sur le Bassin de l’Oudon (Lettre de l’Oudon N°24 de mars 2017) a permis à un groupe de travail (membres issus de la Commission Locale de l’Eau et du Syndicat du Bassin de l’Oudon) d’envisager les pistes d’actions à encourager, la plupart étant bien engagées. Le document complet est porté à la connaissance de tous et disponible sur le site du Bassin Versant de l’Oudon : <http://bvoudon.fr/>

Pour en savoir plus, les conseillers de la Chambre d’agriculture se tiennent à votre disposition.

Dossier réalisé par Brigitte LAMBERT, Elisabeth COCAUD, Jean-Christophe LEGUILLON et Etienne FRUCHET, Chambre d’agriculture, dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l’Oudon pour l’amélioration de la qualité de l’eau.

Ce bulletin est une publication du Syndicat Mixte du Bassin de l’Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions  
4 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr).

Mise en page et impression : VÉTÉLÉ Communication - Crédits photos : Chambre d’agriculture

Partenaires techniques et financiers :

